



30 Janvier 2026

Eric Girard
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
Montréal (Québec)

Mémoire prébudgétaire du Québec 2026

Monsieur le Ministre Girard,

Alors que vous préparez le budget du Québec pour 2026, nous vous écrivons afin de mettre en lumière les priorités de la NCACT pour le Québec et de proposer des mesures concrètes visant à lutter contre le tabac de contrebande et les gangs dangereux qui en tirent profit, dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2026. Les mesures présentées ci-dessous peuvent s'appuyer sur vos succès et renforcer la position du Québec en tant que chef de file national dans la lutte contre cet enjeu important.

La NCACT félicite le gouvernement du Québec pour ses efforts soutenus dans la lutte contre le tabac de contrebande. Toutefois, malgré le succès du programme ACCÈS Tabac, le Québec a tout de même perdu jusqu'à 58 millions de dollars en recettes fiscales sur le tabac en 2023 seulement¹. Cette perte est en partie attribuable aux groupes du crime organisé qui continuent d'opérer dans la province, utilisant le tabac de contrebande comme une source majeure de financement pour soutenir d'autres activités criminelles plus dangereuses, notamment le trafic de drogues et la traite de personnes. Nous saluons l'engagement du Québec à réduire le tabac illégal et à protéger la sécurité publique; toutefois, nous reconnaissons qu'il reste encore du travail à accomplir pour réduire davantage le tabac illégal et ses effets néfastes dans la province.

En octobre 2025, la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont mené des perquisitions dans la région de Montréal visant un réseau de contrebande transfrontalière. Huit hommes ont été arrêtés et accusés de trafic de tabac et de fraude. Plus tôt, en avril 2025, vingt-cinq perquisitions ont mené à la saisie de 85 000 kg de tabac de contrebande. Ces dossiers, ainsi que de nombreuses autres opérations similaires à travers la province, démontrent que le tabac de contrebande demeure une préoccupation majeure en matière de sécurité publique et soulignent la nécessité de poursuivre les efforts d'application de la loi.

La Coalition nationale contre le tabac de contrebande recommande les éléments suivants aux fins de considération budgétaire :

Diriger une discussion nationale sur la contrebande lors de toute réunion fédérale-provinciale-territoriale à venir

Le tabac de contrebande n'est pas un problème qui se limite aux frontières du Québec. Nous encourageons le Québec à mettre à profit son leadership en parrainant une discussion nationale sur le tabac de contrebande lors des prochaines réunions fédérales-provinciales-territoriales (par exemple : Justice, Finances, Sécurité publique, Protection du consommateur). Il s'agit d'une occasion unique de promouvoir une stratégie unifiée ciblant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la criminalité. Le Québec peut ainsi favoriser des progrès significatifs tout en mettant en valeur son approche proactive en matière de sécurité publique et de résilience économique.



Demander au gouvernement fédéral de créer et de mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre le tabac de contrebande

Une stratégie fédérale de lutte contre le tabac de contrebande, avec la participation active de l'ASFC, de l'ARC, de la GRC et des partenaires provinciaux, permettrait une application coordonnée de la loi, un partage du renseignement et des normes nationales cohérentes. Le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer du succès du programme ACCÈS Tabac comme modèle pour des initiatives fédérales, aidant ainsi les autres provinces à concevoir et à mettre en œuvre des programmes efficaces afin de réduire de façon significative le tabac de contrebande dans leurs territoires.

Nous exhortons le Québec à demander au gouvernement fédéral d'établir une stratégie nationale coordonnée de lutte contre le tabac de contrebande. Le leadership du Québec est essentiel pour garantir que toutes les provinces et les agences fédérales travaillent ensemble afin de perturber les réseaux criminels opérant à travers le Canada.

Lancer une campagne de sensibilisation du public en matière de sécurité publique et de protection des consommateurs

La NCACT serait heureuse de collaborer avec le gouvernement du Québec à une campagne de sensibilisation des consommateurs axée sur le marché du tabac illicite. D'autres provinces, comme le Nouveau-Brunswick, ont établi des partenariats fructueux avec Échec au crime afin de mettre en œuvre des initiatives efficaces d'éducation du public. Une campagne similaire au Québec pourrait informer les consommateurs des risques liés à l'achat de produits du tabac et de nicotine de contrebande « à bas prix », en soulignant comment ces choix financent involontairement des réseaux du crime organisé impliqués dans la traite de personnes, le trafic d'armes, les drogues et d'autres activités nuisibles.

Nous vous remercions de nouveau pour votre leadership et pour l'attention portée aux recommandations de la NCACT. Nous sommes impatients de travailler en collaboration avec votre gouvernement pour lutter contre le tabac de contrebande et le financement du crime organisé qui y est associé. À cette fin, nous souhaiterions avoir l'occasion de vous rencontrer afin de discuter plus en détail de nos recommandations. Nous croyons que cette discussion pourrait jeter les bases d'un partenariat productif qui s'appuierait sur le budget 2026 et renforcerait les efforts du Québec contre le tabac illicite.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Rick Barnum
Directeur exécutif
Coalition nationale contre le tabac de contrebande